

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 avril 2025

SIMPLIFICATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 1191)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 466

présenté par

M. Bony, M. Brigand, M. Le Fur, Mme Blin, Mme Corneloup, Mme Petex, M. Forissier,
M. Bourgeaux, Mme Bonnivard et M. Ray

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 20, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.